



Rencontre SNES-FSU Mayotte et IGAENR

Le SNES-FSU Mayotte a rencontré l'IGAENR (inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche) Pierre Lusssiana délégué du gouvernement ce samedi 28 avril de 17 h à 18h30. Nous sommes ressortis inquiets quant à l'avenir du système public d'éducation à Mayotte.

Constructions :

Les constructions second degré et la mise à niveau des établissements en préfabriqués seront dotées de 800 millions sur 10 ans pour un rythme d'un collège tous les deux ans et de deux lycées tous les 5 ans. Cette moyenne de 80 millions d'euros serait une accélération. Ce plan accompagnerait l'évolution démographique bien que l'IG souligne une incertitude en la matière. La norme visée serait de 900 élèves par collège. Les constructions se feraient dans une logique d'aménagement du territoire et les contraintes foncières seraient levées. Il y a du travail ! Le SNES-FSU Mayotte entend suivre de près cette question pour mesurer les évolutions.

L'IG nous annonce qu'il n'y aura pas d'extension de la REP + à tous les collèges et encore moins de la REP à tous les lycées. Ces mesures coutent trop chères en pondération et ne sont pas assez rentables. Mais le coût évalué de la REP sera donné en moyens humains.

Rectorat de plein exercice

Il confirme que cette création aura des conséquences positives en terme d'emplois et donc de moyens. Nous l'interrogeons sur la notion d'académie d'origine, une fois que Mayotte aura acquis ce statut. Il nous indique que des mesures qui ne coutent rien sont toujours envisageables, en l'occurrence, celle consistant à donner une priorité absolue sur l'académie de son choix. A cet effet, un dispositif législatif serait mis en place à l'attention des académies déficitaires.

Contractuels :

Il propose deux entrées :

- Mettre en place un nouveau dispositif type Sauvadet de résorption de la précarité sous forme de plan d'accompagnement, de concours réservé ou examen professionnel.
- Une régionalisation des concours

Si la première est indispensable pour tenir compte notamment de la situation des contractuels les plus anciens, le SNES-FSU Mayotte n'accepte pas la deuxième lourde de menaces sur le statut de fonctionnaire d'État.

Titulaires : quelques avancées mais l'essentiel reste à faire :

Il reconnaît l'absurdité de ne pas pouvoir aller en COM depuis Mayotte.

Il retient la possibilité de faire considérer le temps d'exercice à Mayotte pour le décompte du premier vivier de la classe exceptionnelle mais sans parler d'une augmentation des contingents. Il proposera une baisse de la condition de durée de service afin d'ouvrir le bénéfice de l'IFCR aux néo-titulaires. Il réfléchit à l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté).

D'une manière générale, l'IGAENR rejette les mesures indemnitaires et semble donc accepter une augmentation du nombre de contractuels dans le second degré évoquant même le ratio de 70 %.

- Sur la hausse de l'indexation au minimum au niveau de La Réunion, la réponse est négative.
- Il refuse également de présenter la mesure de cumul de l'ISG et de l'IE dégressive.
- Il n'accepte pas non plus la proposition de verser l'ISG par agent et non plus par couple.

A l'évidence, il faudra d'autres mobilisations !